

«Muguette Dini dénonce des juges qui font fi du délit de violences psychologiques au sein du couple»

24/11/2011

Muguette Dini dénonce le non-respect de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes.

Muguette Dini, Sénatrice du Rhône, est intervenue en séance publique, ce matin, pour **dénoncer le non-respect de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes.**

Une des innovations majeures de cette loi, dont Muguette Dini a été la rapporteure, est la création d'un **délit de violences psychologiques au sein du couple**. Ces violences relèvent d'un processus progressif d'emprise, de manipulation destructrice de la part d'un des conjoints.

Force est de constater **qu'un an après, le bilan sur le terrain, s'avère sur ce point, affligeant**. En effet, les juges font fi de ce délit de harcèlement psychologique dans l'instruction de leurs dossiers.

On assiste toujours et encore à des femmes victimes de ces violences psychologiques, qui les tuent à petit feu et des enfants qui souffrent, traumatisés à vie. Une situation inacceptable pour Muguette Dini.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)